

AFFAIRE N° 5. - Modernisation du chemin W. CLAIN (Partie basse) à la Bretagne - Appro-  
bation du dossier d'appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie rurale 1978, la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de modernisation du Chemin W. Clain (partie basse) à la Bretagne.

L'étude du projet a été confiée à la D.D.A qui sera chargée également de la direction et de la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération (y compris honoraires et imprévus) est estimé à 550 000,00 F.

Les travaux seront financés sur l'emprunt de 2 500 000 F qui a été contracté et obtenu auprès de la CRCAMR.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux de passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE. - donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics : "Il est précisé que le Chemin W. CLAIN sera recalibré et revêtu sur une longueur approximative de 851 mètres".

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE